

O bjectif

Obtenir les domaines de compétence suivants :

- Connaître le cadre du maintien à domicile et les différents acteurs
- Adopter la posture professionnelle adéquate
- Connaître le cadre légal d'exercice du métier
- Acquérir une déontologie personnelle

M éthode pédagogique

Face à face pédagogique avec un formateur expert des services à la personne

Exposés interactifs à l'aide de supports audiovisuels adaptés, quiz, Analyse des pratiques, études de cas, pratique.

P oints forts

Formation interactive, active et participative.

Echanges et partage d'expériences

Applicable sur le terrain sans délai

P rogramme

Connaître le cadre du maintien à domicile

- Organisation des services à la personne
- Les financements par l'APA / la PCH
- Les autres intervenants du domicile et leurs missions
- Se situer au sein d'une équipe pluridisciplinaire et connaître les limites de son intervention

Travailler au domicile d'une personne

- Définir les qualités requises et les défauts inacceptables
- La posture professionnelle
- Respect de l'intimité et des habitudes de la personne
- Ethique et déontologie
- Les principes de la mise en œuvre de la bientraitance auprès de la personne vulnérable

Le cadre juridique d'exercice de son métier

- Le lien de subordination envers son employeur
- Discrétion professionnelle et secret professionnel, dans quels cas ?
- Constat de maltraitance - que faire ?
- Le refus d'aide - que dit la loi ?
- Don ou leg - Est-ce autorisé ?
- Non-assistance à personne en péril - Dans quel cas ?
- Que faire en cas de casse chez la personne ?
- Assurance - Dois-je souscrire pour être protégé(e) ?
- La responsabilité civile et pénale, dans quel cas ?
- La faute professionnelle : simple, grave, lourde - Quelles sont les différences ?

La charte éthique et accompagnement grand âge

- Prendre connaissance de la charte de 2021- les 10 grands principes

⇒ **Concrétisation de son engagement par la réalisation d'une charte déontologique personnelle reprenant tous les items précédemment vus**

O rganisation

Public : Tout salarié des services à la personne

Accessibilité PMR : Prendre contact avec notre référent handicap Gisèle MARCASTEL

Prérequis : Aucun

Effectif : Jusqu'à 10 personnes

Lieu : Au sein de l'entreprise ou dans nos locaux

Durée : 14 heures de présentiel (2 jours)

Evaluation et validation : quiz / Attestation de formation validant l'atteinte des objectifs